

COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 11 juin 2024

Délibération n° 2024-12

Décret portant modification de la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales afférente au concours particulier relatif aux bibliothèques

Le comité des finances locales,

A l'unanimité des membres présents,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1211-3 ;

Après avoir entendu Monsieur Thomas MONTBABUT, chef du bureau du financement des transferts de compétences à la direction générale des collectivités locales, et Monsieur Jérôme BELMON, chef du département des bibliothèques au ministère de la culture et de la communication ;

Donne un avis favorable au projet de décret qui lui est soumis.

Le Président,



André LAIGNEL